



## COMMUNIQUÉ SYNDICATS DES CASINOS

*Afin de lever toutes les ambiguïtés qui demeurent sur l'interprétation des textes du projet d'ordonnance reformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, les trois organisations professionnelles « Casinos de France », « Syndicat des Casinos Modernes de France » et « Association des Casinos Indépendants Français » demandent que soit explicitement et précisément stipulé que l'offre future de la Française des Jeux ne comporte pas de jeux de casinos et donc de jeux de machines à sous (jeux tels que définis article D 321-13 du Code de la Sécurité Intérieure) en ligne ou « en dur », quel que soit le taux de retour aux joueurs, dans le réseau de distribution de la FDJ, et notamment sur les terminaux installés dans le réseau de points de vente.*

*Le projet d'ordonnance, tel qu'il est aujourd'hui rédigé, crée une confusion sur le périmètre exploitable de la FDJ qui lui sera concédé, la définition actuelle de ce périmètre empiétant largement sur les jeux autorisés dans les casinos.*

*Avec un réseau actuel de 30 460 détaillants FDJ, pouvant encore s'accroître au-delà des traditionnels bureaux de tabac, dont une bonne partie se trouve dans la zone de chalandise primaire des 201 casinos français, l'installation de terminaux FDJ permettant de jouer à des jeux potentiellement proches des jeux de casinos serait lourde de conséquences sur leur activité, alors qu'ils sont très souvent les premiers employeurs de leur commune.*

*Une baisse du produit brut des jeux des casinos français, 2,306 milliards d'euros en 2018, liée à cette possible nouvelle concurrence impacterait lourdement l'économie locale des communes touristiques :*

*45 000 emplois dont 15 000 directs, 60 millions de visiteurs, 500 manifestations culturelles soutenues financièrement, 350 bars et 300 restaurants dans les casinos ainsi que 300 salles de spectacles et de réception employant 20 000 intermittents du spectacle, 50 hôtels, 35 discothèques, 34 bowlings/cinémas, une participation financière contractualisée et active au développement des communes touristiques.*

*Les casinos français participent pour une large part au budget des collectivités territoriales et de l'Etat, via le prélèvement direct sur les jeux dont la moyenne en 2018 s'élevait à 54,39 % du produit brut des Jeux, soit un montant total versé de 1,254 Md€.*

*L'inégalité de fiscalité, de traitement et d'obligations constituerait un élément majeur de distorsion de concurrence. En effet, les casinos sont soumis à une fiscalité spécifique et à une réglementation stricte avec, entre autres, le contrôle systématique aux entrées des casinos afin de protéger les mineurs et les interdits de jeux, la vidéo surveillance obligatoire sur tous les points de caisse, de jeux et d'entrée, la prévention de l'abus de jeux et la lutte contre le blanchiment des capitaux, ce dispositif reposant sur une formation solide et continue des collaborateurs sur chacun de ces sujets. Les casinos sont contrôlés en permanence par le Service Central des Courses et Jeux et sont tenus de s'équiper en matériel exclusivement auprès de sociétés de fournitures et de maintenance (SFM), dûment agréées, qui approvisionnent et contrôlent les jeux.*

*Paris, le 11 septembre 2019*